

Identifiant Snes (si vous étiez déjà adhérent) : .....

Sexe : Masc Fém Date de naissance : .....

Nom (utilisez le nom connu du rectorat) : .....

Nom patronymique (de naissance) : .....

Prénom : .....

Adresse Postale... : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone ou portable : .....

E-mail : (respectez minuscules majuscules et caractères spéciaux : .....@.....)

Etablissement d'exercice : ..... à .....

**AED**

**Barème des cotisations  
2021/2022**

**25 € ou 5 fois 5 €  
(Coût réel après  
crédit impôt 8,50 €)**

**Date souhaitée du 1<sup>er</sup> prélèvement :**

fév mars (1)

(1) Entourez la mention utile

J'accepte de fournir au SNES et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au SNES de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.1978. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au Snes 46 avenue d'Ivry 75647 Paris cedex 13 ou à ma section académique.

**25 €**

Montant total de la cotisation :

Mode de paiement : **cocher l'un des trois modes proposés.**

Paiement par prélèvements automatiques reductibles (mandat SEPA). Ils sont reconduits les années suivantes aux mêmes dates. Je serai informé de leur montant et de leurs échéances en début d'année scolaire et pourrai à tout moment suspendre mon adhésion ou en modifier le mode de paiement, apporter les corrections nécessaires à ma situation et modifier en conséquence le montant des prélèvements.

Paiement par prélèvements automatiques non reductibles (mandat SEPA). (Validés pour l'année scolaire en cours)

pour ces deux premiers cas précisez le nombre de prélèvements :  de  € chacun

Paiement par chèque joint.

Joindre obligatoirement un RIB et compléter le mandat SEPA  
Paiement récurrent : ne veut pas dire reductible mais autorisation de plusieurs prélèvements).

Date

Signature

**MANDAT** En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNES à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNES.  
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.  
Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits, concernant le présent mandat, sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

**VEUILLEZ COMPLÉTER EN LETTRES CAPITALES EN RESPECTANT LE PRÉCASAGE**

NOM .....  
PRENOM .....  
ADRESSE 1 .....  
ADRESSE 2 .....  
CODE POSTAL - VILLE .....  
PAYS .....  
IBAN .....  
BIC .....

Pour le compte de :

**SNES  
46, avenue d'Ivry  
75647 PARIS Cedex 13**

Ref : COTISATION SNES

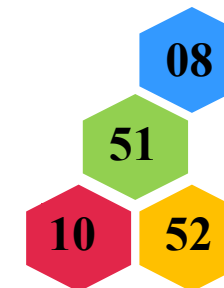
Signé à :  
Le :

**MERCI DE JOINDRE UN RIB**

Paiement :  récurrent ou  unique

Document à renvoyer à l'adresse indiquée en haut du bulletin d'adhésion

Ne rien inscrire sous ce trait



SNES-FSU Académie de Reims, le bulletin du Syndicat national des enseignements de second degré - n° 10 supplément 1 - janvier 2022

**SUPPLÈMENT SPECIAL AED  
RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE ACADÉMIQUE  
AED : AVIS, RESSENTIS ! ILS S'EXPRIMENT  
DANS NOTRE ENQUÊTE.**

**NOUS AVONS REÇU  
336 RÉPONSES**

à notre enquête AED diffusée au niveau académique en fin d'année scolaire 2021.

Les principaux enseignements que nous pouvons en tirer sont les suivants :

Les AED (Assistants d'Éducation) sont constitués d'une majorité de femmes âgées entre 18 et 35 ans, les personnes de plus de 35 ans ne sont pas nombreuses.

Les femmes représentent 71% des personnes ayant répondues à l'enquête.

Les hommes, quant à eux représentent 28 % des répondants et ceux âgés de 18 à 35 ans représentent 88 % de leur catégorie.

Nous pouvons peut-être en déduire que ce travail est très souvent effectué par des jeunes

(18 à 35 ans) et pour beaucoup à temps plein (66%). Cela paraît assez logique en raison des salaires très faibles et donc, la seule possibilité pour s'en sortir économiquement, c'est le temps complet (1280 euros net par mois).

Beaucoup s'engagent sur 1 à 2 ans, mais la plupart effectuent ce travail pendant 3/4 ans, ensuite on s'aperçoit que très peu vont au bout de leur 6 ans, même s'ils représentent tout de même 21 personnes (6%). C'est donc un travail qui permet à des jeunes de rentrer sur le marché du travail en attendant peut-être de trouver un emploi plus stable, moins précaire, de préparer un concours ou même de finir ses études.

La grande majorité des répondants provient de deux départements : l'Aube et la Marne. (30 % et 35%)

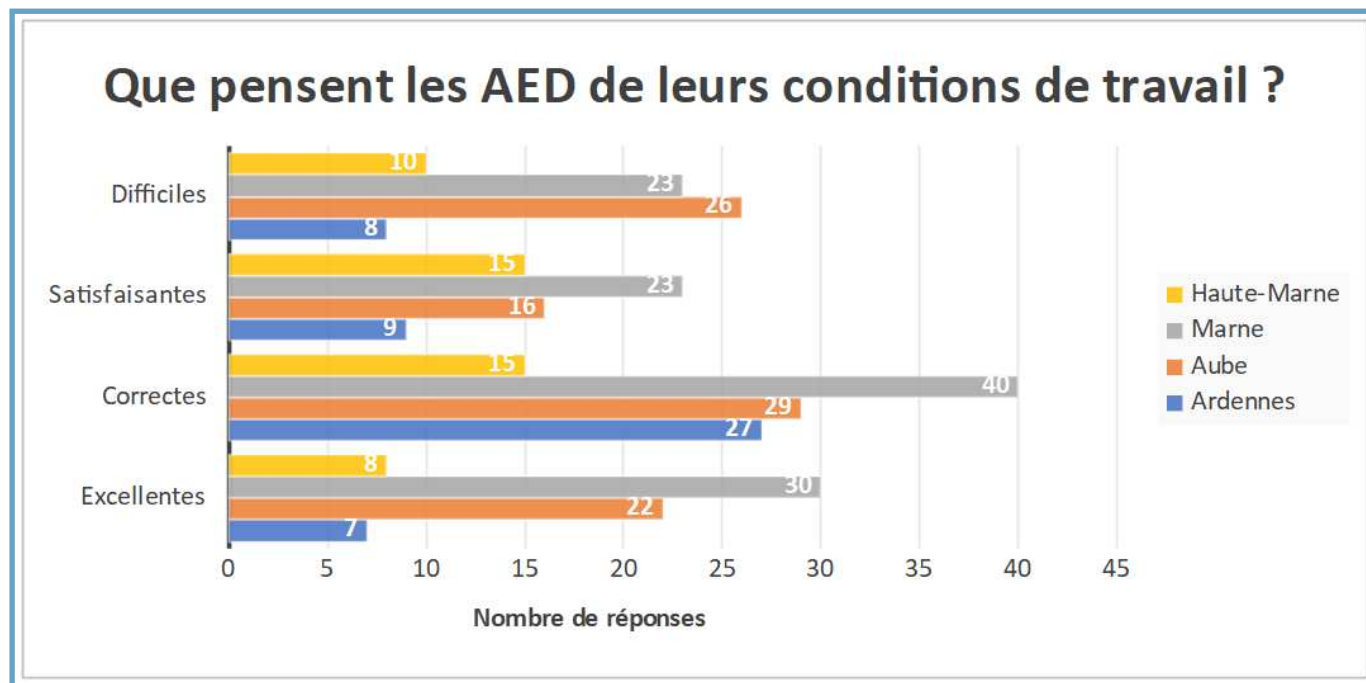
Ce sont surtout des départements où l'on trouve des villes étudiantes ( Troyes, Reims et Châlons). Beaucoup de ces étudiants doivent donc travailler afin de payer leurs études.

Les Ardennes et la Haute-Marne, départements plus ruraux concentrent moins de jeunes actifs et ce sont plutôt des femmes qui effectuent ces emplois qui sont, peut-être, les seuls à leur permettre de rester sur le territoire.

Lorsqu'on interroge ces AED sur la question



suivante : Que pensez-vous de vos conditions de travail ? leur avis sur la question est mitigé.



Excellentes : correspond à des réponses du type « Excellentes » ; « Parfaites » ; « très bien » ; « très bonnes » ...  
 Correctes : correspond à des réponses du type « bonnes » ; « correctes » ; « bien » ...  
 Satisfaisantes : correspond à des réponses du type : « RAS » ; « rien à dire » ; « correctes, mais... » ; « satisfaisantes » ...  
 Difficiles : correspond à des réponses du type « dures » ; « difficiles » ; « compliquées » ...

### SI ON COMPARE LES RÉPONSES DÉPARTEMENT PAR DÉPARTEMENTS,

on peut noter qu'il y a des disparités dans les réponses. Par exemple dans les Ardennes, il y aura une grande majorité des AED (52%) qui trouvent leurs conditions de travail correctes, les réponses restantes se partagent entre les 3 autres items.

Si on prend les réponses de la Marne, qui correspond au plus grand échantillon de cette enquête, on remarque qu'une majorité trouvent leurs conditions de travail correctes et excellentes ( 34% et 26%). Mais, une part non négligeable (40%) trouvent que leurs conditions sont satisfaisantes à difficiles.

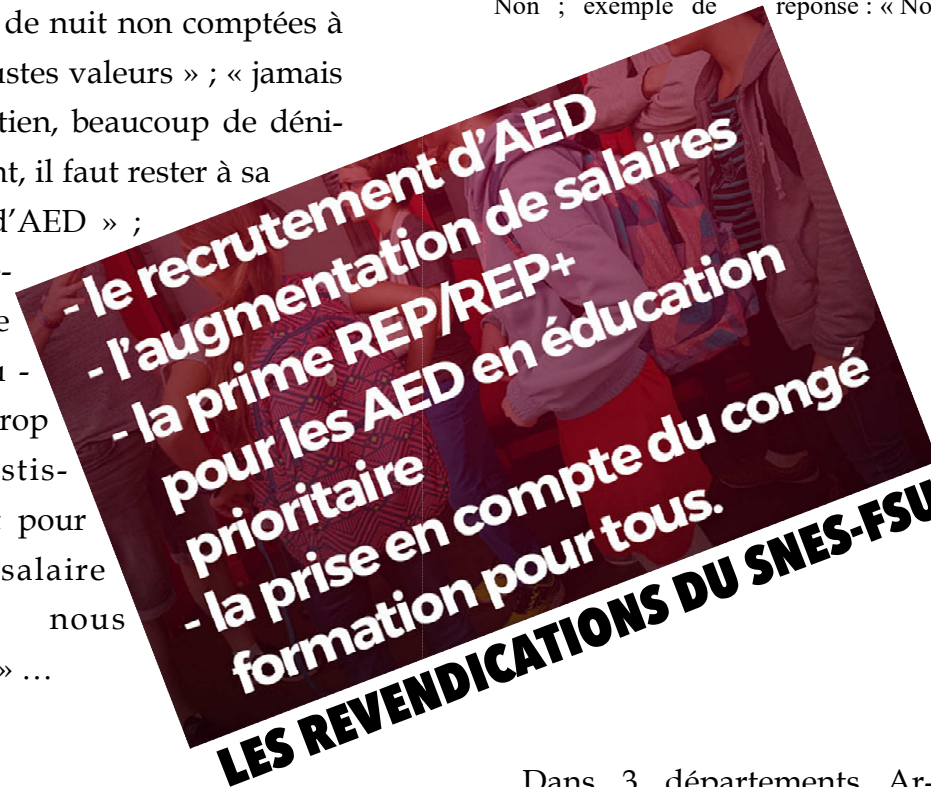
Il y a donc une disparité et une complexité dans les réponses, ce qui expriment que les AED ne sont pas totalement satisfaits de leurs conditions de travail. Cette tendance se confirme également dans l'Aube puisque dans ce département, c'est 45% des AED qui trouvent leurs conditions satisfaisantes à difficiles.

En tout cas, ce n'est jamais une majorité absolue qui considère que leurs conditions de travail sont excellentes, alors que c'est ce qui devrait se passer dans des conditions normales.

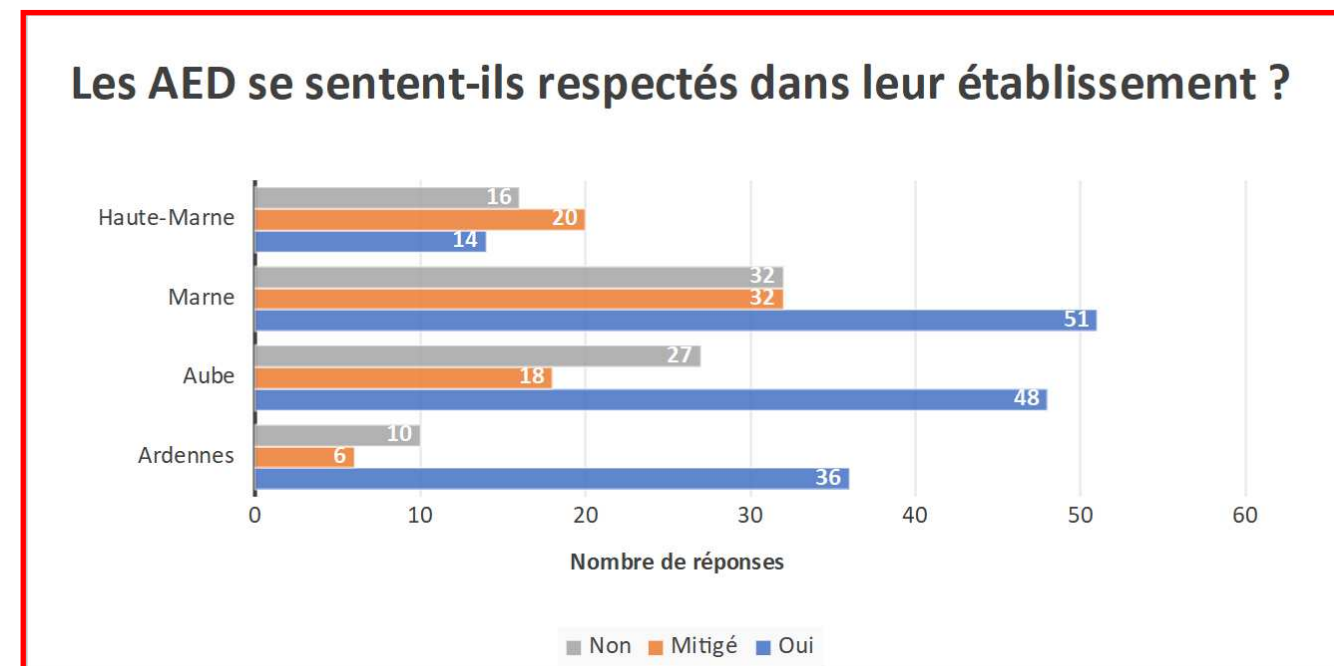
En regardant un peu plus en détail dans ces réponses ouvertes, certains AED expliquent les raisons de leur non-satisfaction au travail :

« Satisfaisantes, mis à part les heures de nuit non comptées à leurs justes valeurs » ; « jamais de soutien, beaucoup de dénigrement, il faut rester à sa place d'AED » ; «on demande beaucoup trop d'investissement pour le salaire qu'on nous donne » ...

**Diverses raisons qui font que les AED trouvent qu'ils n'ont pas des conditions de travail acceptables.**



Nous avons également interrogé les AED sur la question suivante : Vous sentez-vous respectés à votre juste valeur dans votre établissement ? Là encore, on remarque qu'il y a des disparités dans les réponses apportées.



Oui ; exemple de réponse : « Oui » ; « tout à fait »  
 Mitigé ; exemple de réponse : « oui, mais ... » ; « tout dépend avec qui » ; « pas par tous les personnels » ; « pas toujours »  
 Non ; exemple de réponse : « Non » ; « peu de considération » ; « pas du tout » ; « malheureusement non »

sent pas respectée ... Afin de comprendre d'où vient ce sentiment, il suffit de lire les réponses que nous ont apportées les AED : « non, pas de reconnaissance du travail et de l'implication » ; « les profs se sentent supérieur » ; « cela dépend des personnels » ; « pas du tout, je me sens rabaissé. Personne ne nous respecte, je me sens en détresse » ; « non, les AED doivent effectuer des tâches que le personnel ne veut pas faire (peinture, ménages ...) ».

En Haute-Marne, la majorité des AED répond de façon mitigée à la question, on ne retrouve pas une grande majorité de « oui » comme dans les 3 autres départements de l'académie. Dans ce département, 6 réponses font état que les AED se sentent méprisés par

quelques enseignants dans leur établissement, qui les font se sentir inférieur. Pour le reste ce sont surtout des réponses du type : « pas par tous » ; « pas forcément tous le temps » ; « pas toujours »...

**Toutes ces réponses montrent qu'en fait, dans certains établissements, les AED ne se sentent pas respectés par divers personnels (direction, administration, enseignants, agent territoriaux). Ceci est regrettable car les AED font parties de la communauté éducative et ils devraient être respectés comme tous les autres personnels des établissements.**

**Annie Bécret et Morgan Sanson.**